

Politique gouvernementale et suivi d'Agenda 21 : Il a été fait largement état de la nécessité de créer un organe central crédible et doté d'un profil politique. On a fait de nombreuses références à l'Assemblée générale elle-même et au Conseil économique et social, ainsi qu'à la création d'une commission ou d'un comité qui relèverait du Conseil économique et social. Les États-Unis ont proposé de fusionner en un Comité du développement durable les fonctions des comités des ressources naturelles, des sources nouvelles et renouvelables d'énergie et de la science et de la technologie. L'Inde, la Malaysia et d'autres pays ont indiqué clairement qu'un tel organisme devrait être intergouvernemental et démocratiquement constitué (c'est-à-dire sur des bases différentes de celles du Conseil de sécurité). La Malaysia a déclaré spécifiquement que la responsabilité du suivi et de l'évaluation ne devrait pas être confiée à un organisme non gouvernemental et que la discussion relative à un Conseil du développement durable était prématurée. La Chine a fait remarquer que le Conseil économique et social (ECOSOC) lui-même ou une nouvelle commission pourrait remplir ce rôle.

Coordination inter-agences : Tous les délégués ont fait état de l'importance de l'intégration des préoccupations d'ordre environnemental à l'ensemble des activités des Nations Unies, et de celle de la coordination inter-agences à cette fin. Un grand nombre d'entre-eux ont proposé de renforcer les mécanismes de coordination (Mexique); cependant, seuls les Philippines et le Bangladesh ont fait état du rôle que le Directeur général du développement et de la coopération économique internationale pourrait jouer dans ce domaine. Diverses suggestions ont été faites pour la tenue de sessions spéciales du Comité administratif sur la coordination, et pour le rétablissement du Conseil de coordination de l'environnement (et du développement) sous la direction conjointe du PNUD/PNUE (États-Unis, Japon) ou de nouveau sous celle du PNUD (Kenya). Le Mexique a proposé une agence conjointe gouvernements/organismes.

Financement, Mécanisme environnemental mondial (Global Environmental Facility) (GEF) : Si les déclarations de tous les pays du G-77 ont fait état du besoin de ressources, la seule demande classique de financement nouveau et additionnel présentée et qui rejetait toutefois l'utilisation des fonds traditionnels d'aide à l'environnement est venue de l'Inde. D'autres délégations du G-77 ont semblé préconiser, avec le WEOG, une plus grande intégration des questions environnementales afin d'assurer un développement réel (c'est-à-dire durable). Aucune déclaration du G-77 ne contenait une référence positive au Mécanisme environnemental mondial (Global Environmental Facility) (GEF). L'Inde, le Chili et d'autres pays ont exprimé de fortes réserves au sujet de l'utilité de ce mécanisme en tant que fonds général pour d'autres conventions, et critiqué son mode de gestion. L'EC, la Suède et la Finlande ont qualifié le mécanisme d'utile, en dépit de son caractère expérimental et de projet pilote.

Rôle des intervenants autres que les États : L'importance de l'intégration de la perspective des ONG, des milieux scientifiques et des milieux d'affaires a été soulignée par un nombre étonnamment élevé de délégations (par exemple le Pérou, la Tanzanie, les Philippines), qui la jugent essentielle à la réalisation d'un développement durable. La